

**Juin-Juillet-Août 2014**

### **EDITO**

Dans un Objectif de réussite du Service Civique et parallèlement au soutien direct à destination des jeunes dans la région, la **Région Poitou-Charentes** s'est appuyée début 2011 sur les expertises cumulées de deux experts du Service Civique (la Ligue de l'enseignement et l'association Unis-Cité) pour mettre en place et animer une « cellule d'appui » régionale chargée d'accompagner les jeunes et les structures d'accueil de la région.

#### **Missions principales de la Cellule D'appui**

- Information et communication en direction des associations, des collectivités et jeunes
- Accompagnement des structures dans la mise en place des missions
- Veille documentaire et stratégique du Service Civique

### **ACTUALITE**

- En mai 2014, on dénombrait 61 500 volontaires en Service Civique depuis sa création en mars 2010.
- Dont 1 900 jeunes en Poitou-Charentes.

### **VOTRE REFERENT SERVICE CIVIQUE**

**Yves FRANCILLON**

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations des Deux-Sèvres

Tél. : 05 49 17 27 00

Mail : [yves.francillon@deux-sevres.gouv.fr](mailto:yves.francillon@deux-sevres.gouv.fr)

### **APPEL A TEMOIGNAGES**

Nous recueillons des témoignages **d'anciens volontaires** et de **tuteurs** pour revenir sur leur expérience de Service Civique.

Contact :

[celluleappui.poitou@uniscite.fr](mailto:celluleappui.poitou@uniscite.fr)

### **FORMATION DE TUTEURS**

**Objectif** : permettre aux nouveaux tuteurs, comme aux tuteurs expérimentés, de disposer d'**outils et d'informations** utiles pour **réussir l'accompagnement** de jeunes volontaires (présentation du cadre, outils d'évaluation, échanges de pratiques, conseils, actualité réglementaire et administrative).

- **Etape 1 : Les fondamentaux du Service Civique et le rôle du tuteur**
- **Etape 2 : module d'approfondissement défini en fonction des besoins des structures**

**Formation gratuite** grâce au soutien de l'Agence du Service Civique.

### **FIN DE MISSION : LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

#### • **1 : LE BILAN NOMINATIF**

Ce bilan permet aux volontaires de prendre conscience de leurs **acquis** pour la suite de leur parcours, par la réalisation d'un **document élaboré conjointement**.

Il doit comprendre le détail des :

- tâches confiées au volontaire
- compétences acquises
- formations accomplies
- appréciations du tuteur

Retrouvez plus d'informations :

[http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/ASC\\_bilan\\_nominatif.pdf](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/ASC_bilan_nominatif.pdf)

#### • **2 : LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

Les organismes agréés **doivent rendre compte pour chaque année écoulée** des activités réalisées au titre du Service Civique.

Ce document doit leur permettre d'indiquer et d'identifier les difficultés rencontrées et de faire part des enseignements qu'ils tirent du programme.

Il doit comprendre :

- Les missions de service civique
- Le tutorat
- Les volontaires
- La formation civique et citoyenne
- Les frais engagés
- Les observations

Retrouvez plus d'informations : [http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/ASC\\_compte-rendu\\_activites%202012\\_doc.pdf](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/ASC_compte-rendu_activites%202012_doc.pdf)

**LETTRÉ D'INFORMATION**  
A DESTINATION DES VOLONTAIRES ET DES TUTEURS

**CONTACT CELLULE D'APPUI REGIONALE**

- Michel QUILLET, ligue de l'enseignement (05 49 77 38 77; laligue@laligue79.org)
- Elodie GALLOCHAT, Unis-Cité (07 77 07 73 96 ; celluleappui.poitou@uniscite.fr)

[www.service-civique-poitou-charentes.fr](http://www.service-civique-poitou-charentes.fr)

**FORMATION CITOYENNE ET PSC1**

Ils constituent une **obligation** pour chaque structure d'accueil.

La « Formation Civique et Citoyenne » comprend plusieurs modules organisés par la structure afin de **sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté** pour en faire des citoyens actifs et responsables, participant à la vie publique.

Il est possible de faire appel à des organismes extérieurs ou de mutualiser.

- Budget de 100 € alloué (par jeune) par l'Agence de Service Civique
- 3 journées minimum à réaliser durant sa mission.

Retrouvez les calendriers proposés en Vienne :

[www.service-civique-poitou-charentes.f](http://www.service-civique-poitou-charentes.f)

Rubrique « **Les\_formations\_civiques** »

Cette obligation de formation comporte une journée « **PSC1 : Premier Secours Civiques de Niveau 1** » gratuite (prise en charge par l'Etat).

Retrouvez les prochaines dates du PSC1 :

[www.service-civique-poitou-charentes.f](http://www.service-civique-poitou-charentes.f)

Rubrique « **Passer\_son\_PSC1** »

**LE PASSEPORT ORIENTATION-  
FORMATION**

Destiné à **recenser et valoriser les activités** (scolaires, professionnelles, associatives, sociales...) **et les compétences** acquises et ainsi anticiper la suite du parcours, le Passeport Orientation Formation apparait comme un bon outil à destination des jeunes en Service Civique.

La Région Poitou-Charentes et la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes proposent à chaque jeune en Service Civique de se former à l'utilisation de cet outil et de faire le point sur les acquis de sa mission.

- **Session 1** : découverte de l'outil, maîtrise, collecte et remplissage des informations
- **Session 2** : bilan sur la mission, identification des savoirs/savoir-faire/savoir-être acquis, et fin de saisie du passeport, échanges sur la valorisation et l'utilisation du passeport

**Cette formation est gratuite** (hormis le transport)

**Prochaines dates** : Septembre 2014

à l'IRFREP, 25 rue Voltaire, NIORT

**Renseignements et inscription** : 05 49 88 39 22 ou [accueil@laligue-poitou-charentes.org](mailto:accueil@laligue-poitou-charentes.org)

**DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR TOUS LES VOLONTAIRES**

- Signer votre **contrat d'engagement**.
  - S'inscrire en tant que demandeur d'emploi catégorie 4 auprès du **Pôle Emploi**.
  - Se rapprocher de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour actualiser votre **couverture médicale**.
- **Les droits des volontaires** : [http://ucformation.free.fr/documents/ASC\\_droits\\_volontaires.pdf](http://ucformation.free.fr/documents/ASC_droits_volontaires.pdf)

**AIDES REGIONALES**

**ATTENTION : inscription impérative dans les 3 mois qui suivent le début de votre Service Civique !!!**

Dans la cadre de son **Pacte Jeunes**, la Région soutien les jeunes qui s'engagent en Service Civique en Poitou-Charentes :



- **Aide à la mobilité** : prise en charge des frais de **code de la route** jusqu'à **700 €** (sous conditions de ressources) ou **réductions TER** (à 75%)
- **Bilan de positionnement**
- **Prime de civisme de 400 €** à la fin de son engagement.

Informations sur le site de la Région : [www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/268](http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/268)